



**Aménagement** Un projet immobilier suscite la colère des voisins dans le «quartier Cailler» situé à Broc, en Gruyère. » 13



**Olivier Jelen, un prêtre engagé**

**Portrait.** Amoureux de l'Afrique et résidant dans la Broye, l'abbé Olivier Jelen a fondé une association qui vise à aider les étudiants en République centrafricaine et au Bénin. Rencontre. » 16

# RÉGIONS

11

LA LIBERTÉ  
MARDI 10 SEPTEMBRE 2019

Le Grand Conseil doit adopter cette semaine une loi pour lutter efficacement contre le travail au noir

## «Il faut des sanctions exemplaires»

« FRANÇOIS MAURON

**Travail au noir** » Le Grand Conseil se penche cette semaine sur le projet de révision de la loi sur l'emploi et le marché du travail. Objectif: donner au canton de Fribourg davantage de moyens pour lutter contre le travail au noir. Après une première lecture cet après-midi, le nouveau texte législatif devrait être adopté en seconde lecture jeudi. Le député Jean-Daniel Wicht (plr, Villars-sur-Glâne), par ailleurs directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, est l'un des fers de lance de ce combat. Coauteur de la motion à l'origine du nouveau texte de loi, il a activement participé à la rédaction de celui-ci en tant que membre de la commission parlementaire chargée de l'examiner.

**La modification de la loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail est-elle suffisante pour éradiquer le travail au noir?**

**Jean-Daniel Wicht:** Elle va en tout cas dans la bonne direction. Quasiment toutes les mesures recommandées par le groupe de travail qui a planché sur la question ont été intégrées. Après de nombreuses discussions avec notamment le directeur de l'Économie, le Service public de l'emploi (SPE) et les syndicats, la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi a encore amendé celle-ci sur certains points. Ainsi, le principe de créer, au sein du SPE, un poste de coordinateur à plein temps dans la lutte contre le travail au noir a été accepté. De manière générale, j'ai senti une grande volonté de se battre contre ce fléau. Et cette loi en donne la possibilité. Concrètement,

**Par quels moyens?**

Prenez un exemple. En juin, avec les syndicats, nous avons alerté l'opinion publique au sujet d'irrégularités commises sur un chantier à Fétigny. Malgré une dénonciation suivie d'un contrôle de l'Inspectorat des chantiers de Fribourg, les travaux ont pu se poursuivre pendant plus d'un mois. Avec la nouvelle loi, il sera possible d'arrêter immédiatement toute activité illicite sur place. Les inspecteurs pourront prendre des mesures instantanées en fonction de ce qu'ils découvrent.

**Actuellement, la procédure ne va pas assez vite?**

Oui, le rythme d'intervention est beaucoup trop lent. Actuellement, il faut dénoncer chaque cas problématique au Ministère public et attendre que ce dernier puisse mener une enquête. Résultat: ça prend beaucoup de temps et les fraudeurs passent souvent entre les gouttes. Avec



Grâce à la nouvelle loi, les inspecteurs du Service public de l'emploi auront des compétences judiciaires. Aldo Ellena-archives

la nouvelle loi, le personnel de contrôle rattaché au SPE sera doté de compétences judiciaires. Cela permet d'accélérer les choses.



**«Actuellement, les fraudeurs passent souvent entre les gouttes»**

Jean-Daniel Wicht

Par ailleurs au niveau administratif, le système de sanctions est renforcé. C'est important. En offrant aux inspecteurs la possibilité de punir tout de suite les personnes en situation d'irrégularité, le texte législatif en fera réfléchir plus d'un.

**Concrètement, quels sont les avantages de la nouvelle loi?**

Elle permet de fermer les chantiers, de les surveiller, de faire des photos. Grâce à la nouvelle loi, il est en outre loisible de punir les privés qui engagent des travailleurs, le soir ou le week-end, pour par exemple rénover une maison, sans les annoncer aux autorités compétentes. Cette pratique est inadmissible. Il s'agit de concurrence déloyale envers les entreprises de gros œuvre ou de second œuvre.

**Le travail au noir existe aussi parce que des patrons peu scrupuleux ne respectent pas la législation en place. Comment les sensibiliser aux problèmes que cela pose?**

Il faut les sensibiliser par des punitions financières. La nouvelle loi cantonale va très loin en la matière, avec des sanctions pouvant s'élever jusqu'à un million de francs. Alors que, aujourd'hui, les amendes prévues par la législation fédérale ne dépassent pas 10 000 francs. J'espère que les autorités oseront appliquer des peines exemplaires, de façon à pouvoir dissuader les tricheurs. Les commissions paritaires, instaurées pour surveiller le respect des conventions collectives de travail, n'hésitent pas à punir financièrement les entreprises

qui ne respectent pas les minima salariaux. Or, quand on voit l'empiètement de certaines sociétés frauduleuses à s'acquitter de leurs amendes, on peut penser qu'elles épargnent beaucoup d'argent en trichant.

**Qui d'autre est concerné par le changement législatif?**

J'espère que la nouvelle loi sensibilise également les maîtres d'ouvrage, qui doivent être conscients à qui ils attribuent les travaux. Ils ne doivent pas fermer les yeux sur la société qu'ils engagent sous prétexte que son offre est la meilleure marché.

**Vous parlez évidemment beaucoup de la construction. Mais le travail au noir touche d'autres branches, notamment la restauration. La nouvelle loi sera-t-elle aussi efficace dans les autres secteurs économiques?**

Oui, car les mesures prévues par la loi concernent tous les secteurs économiques. Forts de leurs compétences judiciaires, les inspecteurs du SPE pourront très bien fermer un restaurant, s'ils constatent qu'à l'arrière-cuisine des plongeurs ou d'autres employés ne sont pas déclarés. En tout cas le temps que leur situation soit régularisée. »

### UN MILLIARD DE FRANCS PAR AN

Selon le Conseil d'Etat fribourgeois, le projet de révision de la loi sur l'emploi et le marché du travail est «une étape importante dans le renforcement dans la lutte contre le travail au noir».

Le projet confère notamment des compétences judiciaires au personnel de contrôle rattaché au Service public de l'emploi (SPE). Le système de sanctions est par ailleurs renforcé.

On estime que ce n'est pas moins d'un milliard de francs qui échapperait chaque année au circuit économique traditionnel dans le canton de Fribourg à cause du travail au noir. Les assurances sociales, qui n'encaissent pas les cotisations dues, et l'Etat, privé ainsi de recettes fiscales, sont pénalisés. Quant aux entrepreneurs respectueux des règles, ils voient des mandats leur échapper au profit de concurrents malhonnêtes qui cassent les prix notamment en ne déclarant pas certains salariés, lesquels, souvent sous-payés, doivent œuvrer dans des conditions précaires.

«Globalement, la nouvelle loi va dans le bon sens. Les principes développés pour lutter contre le travail au noir sont pertinents. Nous allons toutefois déposer quelques amendements en plénum de façon à pouvoir améliorer encore son exécution. Car si le SPE devait se montrer trop procédurier, cela pourrait vider la loi de sa substance», indique le député Armand Jaquier (ps, Romont), secrétaire régional d'Unia Fribourg. FM

PUBLICITÉ

**GARAGE NICOLI R.**

1752 Villars-sur-Glâne 1  
Route de la Glâne 124

026-409 77 86  
www.garage-nicoli.ch